



Travaux en cours sur la rivière du Diable pour assurer le bon fonctionnement des installations d'assainissement d'eaux usées

(Mont-Tremblant, le 24 juillet 2019) – Des travaux visant à nettoyer la conduite provenant de la station de pompage principale de la Ville de Mont-Tremblant, située à l'arrière de l'hôtel de ville, sont actuellement en cours et devraient se terminer au plus tard ce jeudi 25 juillet.

Avec l'approbation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, la Ville procède à ces travaux qui consistent à retirer et à déplacer le sable et les sédiments qui nuisent au bon fonctionnement de la conduite de la station de pompage et qui se sont accumulés, au fil des années, à l'exutoire de celle-ci, située dans la rivière du Diable à l'estuaire du ruisseau Clair. Afin d'éviter que des matières en suspension ne soient emportées dans le cours d'eau de la rivière dans le cadre du nettoyage de la conduite, une barrière à sédiments a été mise en place. Il est important de préciser que ces travaux de nettoyage n'impliqueront **aucune** surverse d'eaux usées dans la rivière du Diable et qu'ils sont effectués afin d'assurer le bon fonctionnement des installations.

Rappelons que l'accès au kilomètre 13 du parcours canotable situé au parc au Fil-de-l'Eau, à l'arrière de l'hôtel de ville, est fermé temporairement pendant ces travaux et que l'accès à la rivière du Diable est fermé à cette hauteur. Les utilisateurs du parcours canotable ne peuvent donc pas, temporairement, naviguer la totalité des 23 kilomètres, mais uniquement les 10 premiers pour la durée des travaux. Pendant cette période, ils doivent s'arrêter au kilomètre 10 situé au 1301, rue Saint-Roch. De plus, la baignade est, et a toujours été, interdite à la plage du parc au Fil-de-l'Eau, essentiellement en raison de l'absence d'un sauveteur.

Mise en contexte

Le 5 juillet dernier, la Ville de Mont-Tremblant a dû procéder à des travaux à sa station de pompage principale, aux abords de la rivière du Diable. Afin de permettre de compléter les travaux requis, une courte surverse non prévue, d'une durée de six minutes, a malheureusement été nécessaire. Le surlendemain de ces travaux, des pluies abondantes ont engendré une seconde surverse des pompes pluviales en amont, en bordure de la rivière du Diable. Ces événements ont permis de remarquer que l'exutoire de la conduite de surverse menant au cours d'eau était entièrement bloqué par une accumulation importante de sédiments.

« Il est certain que l'événement survenu au début juillet n'était pas prévu ni souhaitable et la Ville de Mont-Tremblant demeure proactive afin d'assurer la protection de la qualité



de l'eau de la rivière du Diable », affirme Madame Sylvie Vaillancourt, mairesse suppléante.

« Comme partout au Québec ou ailleurs, il peut survenir des surverses, le tout en conformité avec les normes en la matière du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Nous convenons évidemment qu'elles ne sont pas souhaitables et la Ville de Mont-Tremblant tente par tous les moyens de les éviter et d'en réduire le nombre. Les installations de traitement des eaux usées sont munies d'une quantité importante d'équipements structuraux, mécaniques, électriques et électroniques, qui sont sujets à des bris ou à des malfunctions. Ainsi, il est à toute fin pratiquement impossible de complètement éliminer les surverses. Dans ce contexte, les villes et opérateurs d'installations de traitement des eaux usées cherchent à en réduire le nombre et la durée au strict minimum, ce qui est certainement le cas de la Ville de Mont-Tremblant », explique M. Robert Davis, ingénieur, directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

La Ville de Mont-Tremblant s'est dotée, en 2001, de génératrices pour ses stations de pompage afin d'éviter des surverses en cas de pannes électriques. De plus, la Ville a entrepris en 2018 des travaux pour la mise en place d'un réseau d'égout séparatif au centre-ville afin d'ajouter une conduite d'égout sanitaire et de convertir le réseau existant en réseau d'égout pluvial. Le fait de séparer ainsi le réseau sanitaire et le réseau pluvial réduit de façon importante le nombre de surverses possibles, seules les eaux usées étant acheminées aux installations de pompage et de traitement. Aussi, le programme de séparation des réseaux d'égouts unitaires dans le secteur centre-ville se poursuivra au cours des prochaines années.